



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 septembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 septembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avait donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KAI, M. TEXIER, M. DAPOIGNY, M. Alain DEDIANNE et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : M. Gilles TEXIER

N°2022-132 : FESTIVAL RÉSISTANCE – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-I -1,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à savoir assurer la coordination du Festival Résistance 2022,

Le Conseil municipal, après délibération à la majorité (2 contre et 2 abstentions)

- DECIDE la création, à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de trois mois, d'un emploi non permanent à temps non complet 30/35èmes pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- PRECISE que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois mois allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, ayant une expérience dans le même domaine d'activité,
- DECIDE que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 478 correspondant à l'échelon 7 du grade de recrutement,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Suivent les signatures.